



COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17
psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 avril 2018

Présidente : Martine GRANOTTIER (présente)

Vice-Président : Arsène MEYER (présent)

Responsable suivi : HERVE BAUDOUX (Représentant des clubs) (présent)

Membres du CD : Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Saïd INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN

Représentant des commissions : Sylvain RICHARD - Thierry PESTRITTO, - Christian DUBOURG – Patrice ECHINARD

- **GLEIZE** : Arsène MEYER Président-Délégué du DLR, François LOPEZ Secrétaire Général du DLR, Gilles PORTEJOIE Président de la commission Délégation ont procédé à un contrôle complet des licences U17 du club de GLEIZE, ce tant en amont (vérification des dossiers FOOT2000) qu'en aval (en se rendant au club de GLEIZE).

Le contrôle physique des licences a été effectué à la mi-temps de la rencontre Coupe de Lyon et du Rhône U17 du match GLEIZE contre MINGUETTES le 1 ER MAI.

Après vérification complète, il s'avère que le club, l'équipe de GLEIZE U 17 est en parfaite conformité et, ce sur toutes les licences.

La commission PSEM à l'initiative de cette opération demande à toutes les personnes qui font courir de fausses informations de cesser d'alimenter les réseaux sociaux et de ne plus propager des nouvelles erronées.

La PSEM remercie le club des MINGUETTES qui a été obligé de patienter pendant ce contrôle, et remercie le club de GLEIZE qui a fourni toutes les informations demandées par les membres du Comité Directeur présents sur cette action.

➡ CONVOCATION

- **FC GERLAND** Mr GIOVANNONE Président: suite à entretien téléphonique avec Martine GRANOTTIER, la convocation du 30/04 est reportée au 14 mai 2018 à 18h.

- La commission PSEM convoque pour le lundi 14 mai à 19h le Président de **DIEMOZ** au siège du DLR.

➡ FUSION

Réception du dossier de fusion **US VENISSIEUX FOOT / AS MINGUETTES VENISSIEUX**. Transmission à LAURAFoot.

➡ AUDITIONS

- **ENT. ST PRIEST / LATINO AFC**. Convocation pour la préparation de match seniors D4 poule B qui se déroulera le 13 mai au club des LATINOS. Suite à l'absence du club des Latinos le club est amendé de 20 € et est convoqué à nouveau pour le lundi 7 mai à 18h30 au siège du DLR. Dans l'hypothèse d'une nouvelle absence du club des LATINOS, la rencontre sera inversée et se jouera le dimanche 13 mai à 13h à l'Entente ST PRIEST (stade Pierre Mendes France). La commission PSEM demande à chaque équipe de mettre en place 3 délégués de terrain avec chasubles « prévention » (3 pour LATINO AFC et 3 pour ENT ST PRIEST). Un délégué officiel du district sera nommé sur la rencontre par la commission de délégation (frais au DLR) et 3 arbitres officiels nommés par la commission d'arbitrage (frais aux 2 clubs). La commission PSEM a noté que le club de ST PRIEST mettra tout en place pour que la rencontre se déroule dans les meilleures conditions.

- Audition du 23 avril du Pays Viennois : lors de cette audition le Président du FC PAYS VIENNOIS avait jusqu'au 30 avril 18h00 pour communiquer l'identité des auteurs des faits lors du tournoi de Pâques catégorie U13 de Chavanay. La commission PSEM n'ayant rien reçu le dossier est transmis à la commission de discipline comme convenu dans le PV 385.

- La commission PSEM a reçu le 30 avril Mr BENOIT Dirigeant de l'AS MANISSIEUX. Nous lui recommandons de transmettre son rapport à la commission de discipline ainsi qu'à la commission d'arbitrage.



➡ RAPPORTS DELEGUES SURPRISES

- **Rencontre CHASSIEU DECINES FC / FC LYON Féminines** : rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit, bon respect de la feuille de route.
- **Rencontre LYON MACCABI / BRON GRAND LYON Séniors D3** : le club de MACCABI ne respecte pas la feuille de route : Malgré les barrières derrière les cahutes, les spectateurs les franchissent pour se positionner à proximité, Présence d'un seul délégué avec chasuble et qui de plus fume ce qui est strictement interdit sur le terrain durant une rencontre. En séniors présence de 2 délégués obligatoires. Le club est amendé pour l'absence d'un délégué. Protocole de fin de match non respecté.
- **Rencontre FC GERLAND/ STE FOY LES LYON U15** : rencontre bien organisée, bon respect de la feuille de route.
- **Rencontre US MONTANAY / ANATOLIA Séniors D3** : le club de Montanay n'a pas protégé les guérites comme le prévoit la feuille de route. Merci de rectifier pour les prochains matchs. Le protocole de fin de match a été respecté.
- **Rencontre CHAMPAGNE / POINT DU JOUR U15 D4** : très bonne organisation de la rencontre. Bon respect de la feuille de route. Match qui s'est joué dans un bon état d'esprit. La commission PSEM félicite le club de Champagne.

➡ COURRIERS CLUBS

- Rapport de situation du club de GLEIZE concernant rencontre féminines D1 contre Limonest/Dardilly : vu avec la commission de discipline le 30/04, le dossier a déjà été traité par cette commission et les 2 joueuses ont été sanctionnées.
- Courrier club de Belleville Mr RAVE Président : une réponse vous a été faite par mail par Mr MEYER Arsène.

➡ RAPPORT DELEGUE OFFICIEL

Mr CANNAUX délégué officiel sur la rencontre Séniors D1 ENT. ST PRIEST / HAUT LYONNAIS : suite à la préparation du match, la commission PSEM remercie les 2 clubs pour avoir respecté les consignes définies ensemble le 16 avril et félicite les 2 équipes pour le bon état d'esprit durant toute la rencontre. Excellent accueil réservé aux officiels et à l'équipe adverse.